

| Nombre de Membres   |          |                      |
|---------------------|----------|----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants              |
| 27                  | 24       | 23<br>+ 1<br>pouvoir |

|   |
|---|
| Date de convocation<br>16 novembre 2018 |
|---|

|                                      |
|--------------------------------------|
| Date d'affichage<br>16 novembre 2018 |
|--------------------------------------|

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DAHMANI Amelle, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOUROUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie.**

Représentés : **PERNET Colette par BESSON Thierry.**

**Monsieur BESSON Thierry** a été nommé secrétaire.

Objet : **RAPPORT DE GESTION 2017 DE LA SPL-XDEMAT**

N° de délibération : **2018\_11\_23\_13**

Rapporteur : **M. FENAT**

Par délibération du 20 septembre 2013, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 29 mars 2018, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa sixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2017 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (1 476 au 31 décembre 2017), un chiffre d'affaires de 785 486 € et un résultat net de 49 169 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 73 221 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**VU** le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,  
**VU** les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,  
**VU** le rapport de gestion du Conseil d'administration,  
**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe.

**Résultat du vote :**

| <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 19          | 3             | 2                 | 1                      |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

**ALAIN BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 30/11/2018 à 09:53:03  
Référence : 7315aee0295d356e62005ab98b27ba6561a8869e